



Champagne **Editions**

Avis de constitution - Modification de statuts - Dissolution - Avis de tra
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Cha
- Convocation assemblée générale - Avis de constitution
- Dissolution - Avis de transformation - Avis de modification
Location gérance - Changement de dénomination - Avis de trans
constitution - Modification de statut - Avis de trans
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Chan

2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 04 74 55

E-mail : legales@journaldeslegales.com

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : MA111986, N°10800
Nom du support : La Marne Agricole
Département : 51
Date de parution : 29/03/2024
Objet : Format 2 colonnes / Format 2 colonnes

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 22 Mars 2024

P.O. le directeur,

Champagne Editions s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



-

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SEPT SAULX

Par arrêté n°CUGR-PTVCMR-2024-9 en date du 21 mars 2024, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée n°1 du PLU de Sept Saulx.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 32 jours :

Du Lundi 15 avril 2024 à 10h00
au JEUDI 16 MAI 2024 A 19H00

Le principal objectif de la révision allégée n°1 du PLU de Sept Saulx est :
- Permettre l'extension d'une entreprise sur une parcelle classée en zone Ap dans le PLU actuel

Monsieur Jacky CLEMENT, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, la décision de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : mardi et jeudi de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00, vendredi de 9h00 à 11h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de Sept Saulx 6 place Pierre Lefevre 51400, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 15 avril 2024 de 10h00 à 12h00
- Samedi 20 avril 2024 de 9h00 à 11h00
- Jeudi 16 mai 2024 de 17h00 à 19h00

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Sept Saulx, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, la révision allégée n°1 du PLU de Sept Saulx, éventuellement complétée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.

Le Président

